

Géographie

Écrit

Épreuve commune

Accès à l'eau et inégalités dans le monde

Le sujet était accompagné d'un fond de carte du monde comportant les grands fleuves, au format A3, en projection Mercator.

Le jury comprenait 46 membres pour évaluer 3407 candidats présents dont seulement 130 ont rendu une copie blanche. La moyenne de l'épreuve de géographie est de 10,04 (10,17 en 2020) avec un écart-type de 3,88. Les notes s'échelonnent de 1 à 20 : les copies dont les notes sont égales ou inférieures à 6 représentent 18,17 % du total, celles dont les notes s'échelonnent entre 6,5 et 9,5 représentent 29,6 %, les copies ayant obtenu entre 10 et 13,5 comptent pour 37 % du paquet, enfin les notes supérieures à 14 comptent pour 15,17 %. Plus de la moitié des candidats a obtenu une note supérieure à 10.

Le jury rappelle que la question au programme Population et inégalités dans le monde était, à la demande des professeurs de CPGE et pour prendre en compte les difficultés nées de la crise sanitaire, la reprise d'une question récente (2017). Le sujet donné en 2017 était « Inégalités et migrations ».

Globalement, le sujet « Accès à l'eau et inégalités dans le monde » n'a pas semblé surprendre les candidats. Le jury se plaît à souligner que, dans l'immense majorité des cas, les candidats avaient beaucoup de choses à dire sur ce sujet, signe que les préparateurs avaient bien intégré la gestion des ressources en eau dans leur approche de la question au programme. La disparité de notation entre les copies ne s'explique donc que partiellement par des niveaux différents dans les connaissances et provient surtout d'une plus ou moins grande maîtrise des concepts et processus géographiques et de leur exposition dans le cadre de l'exercice formel de la dissertation.

Comme les années précédentes, le jury insiste sur la nécessité de développer des exemples clairs, chiffrés, mis en lien avec la problématique et illustrés par un croquis ou un schéma. Trop souvent, les exemples, comme les auteurs, sont uniquement cités, parfois dans une simple parenthèse. Une dissertation ne peut se réduire à un catalogue d'exemples ou de géographes. En revanche, asseoir sa démonstration par l'utilisation approfondie des travaux de telle ou tel est évidemment une démarche appréciée. Le jury a eu le plaisir de lire de très bonnes copies qui parvenaient à combiner la rigueur d'une démonstration personnelle et l'emprunt de notions et d'exemples à des géographes, manifestant ainsi une grande culture géographique et un remarquable sens de la synthèse et du recul.

Les propos qui suivent fournissent des éléments de compréhension et de traitement du sujet, non un corrigé qui correspondrait à ce que l'on attend d'un candidat placé dans les conditions du concours.

La relation entre inégalités et ressources était au cœur de la question au programme. Elle fonde plusieurs hypothèses théoriques de la géographie des inégalités. Parmi ces ressources, la plus vitale et la plus simple à définir est l'eau (à boire, pour irriguer, pour produire de l'énergie ou des aliments, pour transporter, pour laver, pour les loisirs etc.). Comme toute ressource, l'eau est un capital exploité par une société donnée à un moment donné dans le but de créer des richesses.

Le jury tient à attirer l'attention des candidats sur la nécessité, face à un sujet particulièrement vaste comme celui-ci (grande variété des usages de l'eau) de toujours justifier le choix de traiter tel ou tel aspect du sujet plutôt que tel autre. Le jury pense que le plus simple était pour le candidat de s'en tenir à cette acception de l'accès à l'eau. C'est d'ailleurs l'acception courante des organismes internationaux comme l'ONU ou la FAO (Aquistats). L'Assemblée générale des Nations unies reconnaît l'eau potable comme un droit de l'homme fondamental depuis 2010, et l'assainissement depuis 2015. Les Etats sont en principe tenus d'œuvrer en faveur de leur « accès universel, sûr, accessible et abordable au nom de la santé, de la dignité des êtres humains, de la productivité des travailleurs ».

Certaines copies ont pourtant élargi le sujet à l'accès à l'eau au sens de proximité ou non d'un axe fluvial ou d'un littoral, voire à l'importance de la ZEE, ou bien encore ont voulu traiter des autres usages de l'eau que sa consommation directe ou via l'agriculture, comme par exemple l'eau comme support d'un moyen de transport, un réservoir pour la pêche ou un attrait pour le tourisme. Dans certains cas, cet élargissement était bien amené et justifié et le jury a pu l'apprécier positivement. Trop souvent pourtant, cela conduisait la copie à se perdre dans des développements mal articulés et des problématiques peu lisibles. Le jury a, d'une manière générale, sanctionné, moins l'élargissement du sujet en lui-même que l'absence de justification et de défense d'un tel élargissement. Traiter de l'accès au littoral en tant que tel était hors-sujet, mais si la question de l'extension du

sujet à l'accès au littoral était posée et discutée, par exemple en lien avec les ressources associées aux usines de désalinisation de l'eau de mer, un tel développement était valorisé. De même, lier la présence d'un littoral touristique avec la pression saisonnière sur la ressource en eau potable pouvait conduire à un développement très pertinent.

Si l'on s'en tient à la définition stricte d'« accès à l'eau » comme accès à l'eau potable et à l'assainissement il convient de dire que la définition de l'ONU (25 litres d'eau potable par jour et par personne à moins de 200 m du lieu d'habitation.) n'épuise par le sujet ; elle le cadre. En effet il n'y a pas de définition absolue, et ce que l'on entend par eau potable, par pollution etc. peut être très différent selon les pays. La prise en compte de la relativité d'une notion selon les échelles d'analyse est le propre de la démarche géographique.

Les très bonnes copies ont su ainsi jouer des échelles et ne sont pas tombées dans le piège qui consistait à ne traiter que la situation des pays pauvres de la zone désertique. Même en Europe et en Amérique du Nord, qui peuvent connaître des situations d'abondance, 57 millions de laissés-pour-compte n'ont pas l'eau courante chez eux et les inégalités liées à l'eau, si elles sont minoritaires, n'en sont pas moins bien réelles.

Le jury accepte toute problématique dès lors que celle-ci répond bien au sujet, qu'elle est cohérente, repose sur des données scientifiques avérées, et surtout qu'elle est suivie dans la copie.

La problématique la plus courante, et sans doute la plus efficace pour traiter le sujet, pouvait être formulée ainsi : dans quelle mesure l'accès à l'eau est-il révélateur des inégalités multifactorielles et multiscalaires dans le monde ? Et, à l'inverse, dans quelle mesure les inégalités socio-économiques, de genre etc. induisent-elles un accès à l'eau inégal ? Ou, dit de manière plus condensée : en quoi l'accès à l'eau est-il à la fois cause et conséquence des inégalités dans le monde à toutes les échelles ?

Ont donc été sanctionnées les copies sur l'eau en général (répartition inégale de l'eau douce dans le monde) qui oubliaient la question centrale des inégalités ou bien évidemment les copies, plus rares, qui traitaient des inégalités en général, sans toujours les relier à la question de l'eau. Ont été valorisées les copies qui faisaient montre d'une pensée complexe, maniant les échelles et les facteurs. Le jury tient à souligner qu'un bon nombre de candidats ont fait la démonstration d'une remarquable maîtrise des enjeux, des processus et des ordres de grandeur (connaissance fine des seuils) et d'une bonne réflexion sur le rôle des acteurs, sachant ne pas limiter le propos aux États, en intégrant aussi les multinationales (Danone ou Coca-Cola), les sociétés locales, les organisations et associations internationales, les OIG, les ONG, les organes de coopération etc. Les meilleures copies ont su mobiliser des connaissances précises et des croquis issus de la littérature scientifique (David Blanchon, Atlas mondial de l'eau) et varier les exemples pertinents, en empruntant à l'actualité (le scandale des Water lords en Inde ou scandale sanitaire à Flint, dans le Michigan, dont l'eau est contaminée au plomb), la littérature ou le cinéma (Film Bollywood Toilet de Shree Narayan Singh en 2017, la série documentaire The Water Brothers).

A propos des exemples, le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur le fait que le site Géoconfluences de l'ENS regorge de pages utiles sur à peu près toutes les questions. Pour celle des inégalités dans l'accès à l'eau, on pouvait mettre à profit les pages « Quelles équités pour l'approvisionnement en eau des populations au Maroc ? L'exemple des fontaines à Marrakech » (Lise Desvallées, Anne Rivière-Honegger et Sylviane Tabarly), « Politiques de l'eau et lutte contre la pauvreté à Jakarta, un rendez-vous manqué » (Judicaëlle Dietrich), « Le sabîl : marquer l'islam dans la ville par des points d'eau » (Émilie Lavie) ou bien encore « Johannesburg : équité et eau, une étude géographique » (David Blanchon).

Comme pour la problématique, le jury accepte tout type de plan pourvu qu'il soit cohérent efficace, non redondant, suivi, et qu'il réponde bien à la problématique énoncée. Le jury souhaite que les candidats futurs soient bien persuadés de la nécessité de toujours défendre le caractère logique de leur plan, à l'aide de transitions logiques explicites. Ce n'est pas du formalisme : une dissertation doit être une démonstration.

Dans une première partie, il convenait de faire immédiatement et explicitement ressortir le fait que l'accès à l'eau est construit. Les vrais manques d'eau sont rares et localisés, et résultent souvent davantage d'une mauvaise gestion que d'une indisponibilité. Il ne fallait pas confondre disponibilité en eau et accès à l'eau et aller au-delà du simple constat à l'échelle mondiale, sans appel : plus de 800 millions d'humains privés d'eau potable. Six humains sur dix ne disposent pas de toilettes ou équivalent (Rapport ONU-Eau en 2019). Certes, des progrès ont été réalisés : plus d'un milliard supplémentaire de personnes dans le monde ont obtenu l'accès à un point d'eau raccordé à une canalisation depuis 2000 mais la dysenterie et le choléra dus au manque d'eau et d'assainissement causent 780 000 décès par an, bien plus que les conflits, séismes et épidémies réunis, selon le rapport de l'ONU en 2019.

Une typologie à l'échelle mondiale montrant la disparité dans la répartition de la ressource était souhaitable et pouvait constituer le fond d'une carte de synthèse. C'était l'occasion pour le candidat de montrer sa connaissance éventuelle des seuils établis par l'ONU (seuil de stress entre 1000 et 1700 m³/hab/an, seuil de pénurie < 1000 m³/hab/an, minimum vital de consommation) mais aussi de discuter de la signification de ces seuils à une échelle plus fine. La question de la disponibilité de la ressource n'étant pas complètement corrélée à celle de l'accès, on peut avoir dans les pays en stress hydrique des populations qui ont accès à l'eau et d'autres qui ne l'ont pas. Il convenait alors de décrire l'accès inégal à l'eau à différentes échelles et s'interroger sur ce que « accès inégal à l'eau » veut dire.

« L'inégalité, qui est une donnée de la nature, précède l'égalité, qui est une volonté d'ordre politique et social. Cette phrase qui introduit l'Atlas des inégalités d'Hervé Le Bras pouvait servir à souligner la déconnection entre disponibilité en eau, inégale par nature, et l'accès à l'eau qui est inégal pour des raisons politiques. Par

exemple, en Israël, la ressource est naturellement rare mais les Israéliens ont pourtant un bien meilleur accès à l'eau que les Palestiniens. De même au Colorado, dans une région désertique, le pompage des eaux du Colorado en amont de la frontière permet de créer l'Imperial Valley et de donner l'accès à l'eau à une population riche, alors qu'au sud de la frontière, les populations mexicaines manquent d'eau et celle-ci est polluée. À Goma, sur le lac Kivu et avec des précipitations journalières, l'accès à l'eau potable est très limité quand Abu Dhabi ou Las Vegas, en climat désertique, ont un accès aisé à l'eau potable et ne se privent pas de mettre en scène cette abondance. Le point principal est donc la capacité et le choix politique d'exploiter la ressource. Pour exploiter un aquifère, il faut bien sûr que l'aquifère existe... mais une réflexion sur les inégalités liées à l'accès à l'eau devait davantage porter sur la question du caractère renouvelable de la ressource et sur son utilisation plus ou moins équitable.

Cette première partie justifie la seconde : l'accès à l'eau révèle surtout des inégalités antérieures de peuplement et de développement et tend même à les accentuer. Dans cette partie, il s'agissait d'expliquer les facteurs des inégalités d'accès à l'eau, de comprendre pourquoi les inégalités d'accès à l'eau se sont globalement réduites mais en même temps, à cause de la raréfaction de la ressource (le changement climatique, la pression démographique croissante et l'augmentation globale du niveau de vie ont entraîné une augmentation globale des besoins en eau) la question du partage de l'eau se pose avec une acuité toujours plus grande. La Terre porte toujours plus d'humains (7,7 milliards), qui consomment toujours plus d'eau – la demande augmente en moyenne de 1 % chaque année depuis la décennie 1980 –, mais qui n'ont pas encore réussi à la partager.

La question recoupe ici, en partie, la question des liens entre urbanisation et accès à l'eau, ou aussi celle des utilisations agricoles intensives de l'eau. L'arrosage intensif à partir des aquifères renforce les contrastes de peuplement, par exemple. Les « sans-eau » sont surreprésentés parmi les populations des régions rurales mais aussi les habitants des bidonvilles, mais aussi chez les handicapés, les malades, les peuples autochtones, les réfugiés, les minorités ethniques, les détenus, et dans certaines castes. Les femmes sont particulièrement touchées. Inégalité dans l'accès à l'eau rime aussi avec discriminations.

Dans cette partie le candidat pouvait apporter la preuve de sa connaissance des facteurs multiples des inégalités. La question essentielle n'est plus alors celle de la répartition des richesses en eau entre les différents pays du monde, mais bien celle des inégalités d'accès à l'eau au sein de la population de chaque pays. L'accès à l'eau est certes moins un problème d'inégalités dans le Nord qu'un révélateur des inégalités Nord-Sud. Mais, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, les populations marginalisées et souffrant de discriminations du fait de leur genre, de leur âge, de leur statut social, de leur appartenance à une minorité religieuse, ethnique ou linguistique sont aussi les plus susceptibles d'avoir un moindre accès à l'eau et aux services d'assainissement, ce qui ouvre également la problématique des inégalités de santé liées à l'accès à l'eau. Au sein même des pays en développement, d'importantes différences existent, entre les riches et les pauvres notamment. En ville, les populations défavorisées vivant dans des habitations précaires qui ne sont pas reliées à l'eau courante paient souvent l'eau beaucoup plus cher que leurs voisins des quartiers riches pour un service égal ou de moindre qualité assuré par des vendeurs d'eau ou des camions citernes.

Le jury relève que les très bonnes copies ont su faire ressortir l'enchevêtrement et parfois le paradoxe des échelles. Dans telle ou telle ville d'un pays pauvre, pour favoriser l'accès à l'eau à domicile et donc améliorer les statistiques nationales d'accès à l'eau, on a supprimé les bornes fontaines. Mais cette action d'aménagement, si elle est louable pour l'amélioration des infrastructures d'adduction qu'elle permet, est en réalité productrice d'inégalités. À la borne fontaine, la redevance était modeste, forfaitaire et la même pour tous. À domicile, on installe un compteur pour payer en fonction de sa consommation et donc des familles qui ne peuvent plus payer leurs factures n'ont plus accès à l'eau car les bornes fontaines ont été supprimées lors des travaux.

Ces conséquences paradoxales des politiques d'accès individuel à l'eau conduisaient à poser la question centrale du coût de l'eau et à analyser, à toutes les échelles, dans une troisième partie la possibilité et les limites des politiques qui cherchent à réduire les inégalités d'accès à l'eau.

À l'échelle locale, c'est la question de la privatisation et en définitive du coût de l'eau qui est centrale. L'eau peut-elle être gratuite ? Faut-il un compteur d'eau individuel ou un forfait pour tout le monde ? Le jury a apprécié les développements sur la « Guerre de l'eau » en Bolivie après les privatisations des années 1990 ou sur la politique d'accès à l'eau après la fin de l'apartheid en 1994 en Afrique du Sud, ou bien encore sur les travaux de Sylvie Jaglin, spécialiste de l'eau et de l'accès à l'eau, qui montre que la privatisation améliore les infrastructures mais recrée des inégalités liées à la distance parce que l'entreprise refuse souvent de construire le réseau dans la périphérie (pas rentable) et, en détruisant les systèmes antérieurs, prive la partie la plus pauvre de la population d'accès à l'eau. On peut souligner que les mesures prises localement pour améliorer l'accès à l'eau sont non seulement source d'inégalités à court terme mais se révèlent en outre souvent peu durables, l'eau étant une ressource quelques fois non-renouvelable (nappes phréatiques fossiles). À l'échelle régionale, on pouvait centrer le propos sur les coopérations transfrontalières ou leur absence. Les inégalités d'accès à l'eau entre les pays naissent du fait qu'il n'existe aucun traité international régissant l'utilisation des cours d'eau ou des aquifères transfrontaliers. Le pays qui est en position géopolitique dominante a, de fait, la maîtrise des sources (s'il a la chance en plus d'être le pays de l'amont) et des ressources. Il a le droit de développer sa partie comme il l'entend, sans consulter ni obtenir l'approbation de ses voisins. Nombreux sont les exemples d'inégal partage des eaux entre les Etats. La Chine a construit

depuis 1986 une série de barrages sur le haut Mékong (province du Yunnan) et refusé d'adhérer à la Mekong River Commission. En Thaïlande, au Laos et au Cambodge, le niveau du fleuve ne varie ainsi plus au gré des saisons mais selon la quantité d'eau dont la Chine a besoin... Très récemment (6-04-21), l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur le grand barrage de la Renaissance (Gerd) construit par l'Éthiopie sur le Nil. Ce barrage est vital pour produire l'énergie hydroélectrique nécessaire au développement de l'Éthiopie mais le Soudan et l'Égypte craignent une menace sur leur approvisionnement en eau. L'accès à l'eau, s'il n'est pas toujours la cause principale, est souvent un paramètre dans un conflit ouvert, voire une arme pour les belligérants. Mais des exemples de coopération existent aussi comme celui qui lie l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay depuis le début des années 2000, pour l'utilisation de l'aquifère Guarani.

À l'échelle mondiale, on pouvait poser la question de la gouvernance mondiale de l'eau, promue par l'ONU qui a, depuis le sommet de Rio en 1992, instauré une Journée mondiale de l'eau, le 22 mars. Tous les trois ans depuis 1997, le Conseil mondial de l'eau (dont le siège est à Marseille), en lien avec cette journée, organise le forum mondial de l'eau. Le Neuvième forum mondial de l'eau est prévu à Dakar (Sénégal) en 2022. Les maladies liées au péril fécal constituent l'une des principales causes de morbidité et de mortalité dans les pays en développement et la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement est donc logiquement très liée, au niveau mondial, aux actions en faveur de la santé.

Série Sciences humaines – spécialité

Lors de la session 2021, le jury a évalué les copies de 1 038 candidats présents. La moyenne générale est de 10,53/20. L'écart-type s'élève à 3,82. Neuf copies de grande qualité ont été valorisées par la note de 20/20 et plus. Dans le détail, les copies se répartissent comme suit : 17,2% des copies n'ont pas dépassé la note de 6/20 ; 33,7% ont obtenu entre 6,5/20 et 10/20 ; 35,4% ont eu entre 10,5/20 et 14,5/20 ; et 13,7% ont obtenu au moins 15/20.

L'espace représenté par la carte topographique au 1/25 000 de Charleville-Mézières se situe dans la région Grand Est, dans le département des Ardennes, dont elle est la préfecture. Cet espace frontalier franco-belge se situe à la limite entre le Bassin parisien au sud, marqué par des grandes cultures, et le massif ardennais boisé au nord. La forêt occupe un tiers de l'espace représenté et est mise en valeur par un Parc naturel régional (PNR). La vallée de la Meuse a fait l'objet d'un développement industriel historique. Cette marge spatiale à l'échelle de la France métropolitaine s'articule autour de la ville moyenne de Charleville-Mézières et de la proximité de Sedan, une petite ville industrielle.

Si cet espace se situe à l'écart des métropoles françaises (à plus de 250 kilomètres de Paris et à presque 100 kilomètres de Reims), belges (à presque 100 kilomètres de Charleroi et à 150 kilomètres de Bruxelles) et luxembourgeoise (à plus de cent kilomètres de Luxembourg), l'extrait du SCAN 100 atteste la présence de plus de 80 000 habitants et témoigne de la création d'un axe économique sur les rives de la Meuse. Beaucoup de candidats se sont concentrés sur les activités économiques héritées et contemporaines, marquées notamment par l'industrialisation, la désindustrialisation et la proximité avec la frontière, pour analyser l'importance du pôle régional de Charleville-Mézières.

De fait, ce sujet permet notamment d'interroger les héritages et les recompositions des activités industrielles, le rôle de la frontière sur l'organisation territoriale, les composantes morphologiques d'une ville moyenne et la place des activités agricoles.

La Meuse coule dans une vallée dont le développement industriel a été remarquable. Elle a joué un rôle structurant en attirant les humains, leurs activités et les voies de communication.

La Meuse est un fleuve (et non une rivière) et coule ici vers le nord : après avoir traversé la France, la Belgique et les Pays-Bas, elle se jette dans la mer du Nord. Ce cours d'eau, qui présentait une orientation est-ouest, infléchit son cours juste avant Charleville-Mézières, prend une direction méridienne et pénètre dans le Massif ardennais. La Meuse présente de larges méandres encaissés. Un méandre recoupé est notable à l'ouest de Nouzonville. Le lit majeur de la Meuse a fait l'objet d'une exploitation pour l'extraction de granulats, comme l'attestent les nombreuses carrières remises en eau à Lumes ou à Semeuse. Une ballastière est également mentionnée sur l'édition ancienne. Par ailleurs, certains espaces riverains de ce cours d'eau sont soumis aux inondations. À Charleville-Mézières, beaucoup d'espaces qui voient la Meuse ne sont pas fréquentés de manière permanente et accueillent des aménagements et des activités qui tolèrent les débordements ponctuels.

Ce territoire s'est industrialisé précocement en recourant à la main d'œuvre rurale. Sur le document principal, les informations manquent souvent pour préciser ce qui est ouvert ou fermé, mais une comparaison avec la carte historique permettait d'identifier des types d'activités. Une observation attentive du document principal permet néanmoins de distinguer, de localiser et de décrire trois types d'implantation. Premièrement, de petits établissements apparaissent au nord de la carte dans les petites villes mais aussi en milieu rural. Deuxièmement, des établissements ont été développés autour du centre de Charleville-Mézières, à proximité plus particulièrement de la gare. Troisièmement, des zones d'activités ont été aménagées au sud de

Charleville-Mézières ou à Bogny-sur-Meuse. Trois générations d'activités pouvaient ainsi être expliquées. D'abord, la proto-industrie a été très présente. A Nouzonville, le toponyme La Forge témoigne de la métallurgie qui recourait non seulement au charbon de bois mais aussi au minerai de fer de Lorraine. Ensuite, de la fin du XIXe siècle à la fin des Trente Glorieuses, la spécialisation dans la fonderie s'explique notamment par la présence d'eau, la disponibilité d'un savoir-faire et d'une situation à mi-chemin entre les bassins sidérurgiques lorrain et belge qui sous-traitaient dans les Ardennes : de la fonte y était envoyée pour y être retravaillée. De petites pièces étaient produites dans de petits établissements installés dans la vallée de la Meuse. Sur l'extrait de la carte ancienne, plusieurs établissements sont ainsi mentionnés à Mohon : une forge, une usine métallurgique, une fonderie et une clouterie. De petits groupes de cités ouvrières ont été construits pour héberger la main d'œuvre, par exemple celle de Rémeillemont à Nouzonville. Cette industrialisation progressive a favorisé le mélange d'usines et d'habitats, formant des villes-usines non planifiées et développant une conurbation dans la vallée. Des établissements industriels se sont aussi installés autour du vieux centre de Charleville-Mézières, notamment le long de la voie ferrée. A proximité de la gare et de l'eau, ils ont formé un faubourg industriel qui se caractérise également par un mélange d'habitats, d'usines, d'entrepôts et de commerces. Enfin, la lecture diachronique montre que, même s'il reste quelques fonderies et usines de mécanique, le tissu industriel a été marqué par maintes fermetures. La plupart des implantations se trouve désormais en zone d'activités. Nombre de candidats ont donné les dimensions du vaste établissement qui a été construit à Villers-Semeuse, dans le cadre de la politique étatique de redéploiement industriel.

Charleville-Mézières est exemplaire des mutations qu'a connues une ville moyenne industrielle pour s'affirmer comme un pôle tertiaire. Le site de l'ancienne Mézières se trouve au creux d'une boucle de la Meuse. La place ducale, dont l'aménagement date du début du XVIIème siècle, permet de repérer le centre de l'ancienne Charleville qui a concurrencé Mézières. Comme le laisse penser le toponyme « Charleville-Mézières », cette ville naît de la fusion des deux communes Charleville et Mézières après 1959 : l'édition ancienne mentionne encore deux villes distinctes. Il s'agit donc d'une ville double. Mais l'observation fine de la carte au 1/50 000 révèle que le regroupement a concerné au moins trois autres communes, à savoir Le Theux, Mohon et Montcy-Saint-Pierre. Pour caractériser l'étalement urbain, les candidats gagneraient à distinguer la banlieue du périurbain. Si le périurbain entretient un lien fort avec le pôle urbain, il se caractérise, d'un point de vue morphologique, par la discontinuité du bâti. D'un point de vue fonctionnel, il est préférable de parler de mobilité pendulaire domicile-travail plutôt que de « migration quotidienne ». Les copies comprenant des observations fines ont été valorisées. Par exemple, certains candidats ont souligné l'originalité du quartier Manchester qui a été construit pendant l'entre-deux-guerres, suite aux destructions de la Première Guerre mondiale. Il prend la forme d'une cité jardin, avec un plan géométrique et des pavillons disposés en quinconce. Puis ce quartier a été partiellement détruit pour édifier un grand ensemble, comme le montrait la comparaison diachronique entre la carte ancienne et l'extrait au 1/25 000. La vallée de la Meuse a connu un processus de désindustrialisation depuis les années 1970. Dans le même temps, la tertiarisation s'est affirmée. L'aménagement de zones d'activités en entrée de ville en témoigne. De nombreuses copies ont également insisté sur les fonctions liées au statut administratif de Charleville-Mézières (Préfecture, Palais de justice, mais aussi les sites universitaires et hospitaliers).

Cet espace frontalier stratégique a fait l'objet d'un contrôle étatique. Il s'agit d'une marche à partir du traité de Verdun en 843. Ce territoire a fonctionné comme une marge spatiale puis un carrefour, mais peine aujourd'hui à profiter pleinement de la proximité de la frontière avec la Belgique.

Charleville-Mézières est la porte sud de l'Ardenne, ce qui explique l'importance historique de son contrôle politique. Mézières s'est développée dans une boucle de la Meuse, point de passage stratégique entre les Flandres, la Champagne et la Bourgogne. Si la ville a été protégée par des remparts dès l'époque médiévale (qui ont ensuite été modernisés), le toponyme en « -ville » de Charleville évoque la fondation d'une ville neuve typique du XVIIe siècle qui anime un espace dont la proximité avec la frontière franco-belge renforce l'intérêt. Comme son nom l'indique, son fondateur est Charles de Gonzague, duc de Nevers. Née d'une volonté ducale, cette place forte s'articule autour d'un plan en damier caractérisé par l'organisation géométrique des axes nord-sud et ouest-est. La construction de la place ducale de Charleville révèle combien cet espace a été convoité. L'ancienne citadelle de Mézières et une caserne témoignent de l'emprise militaire et montrent que Charleville-Mézières est devenue une ville de garnison et un poste de défense de la frontière. Considérées à tort comme infranchissables, les Ardennes ont été le théâtre de sévères défaites françaises, notamment lors de la Bataille de Sedan en 1870. Pendant la Première Guerre mondiale, le département des Ardennes a été entièrement occupé par les Allemands. La ville a été touchée par les bombardements en 1870, en 1918 et en 1944, ce qui explique la morphologie de l'urbanisation dans certains espaces urbains. L'influence de la frontière méritait ainsi d'être analysée de manière nuancée. Aujourd'hui, au sein de l'Union européenne et de l'espace Schengen, cette frontière ne s'affirme plus comme une discontinuité majeure. Pour autant, Charleville-Mézières n'en profite pas complètement. Quelques facteurs explicatifs pouvaient être avancés : différentiel de salaire non significatif, atonie des territoires de part et d'autre de la frontière ou encore circulation pas toujours aisée... Il n'est pas possible de parler ici d'une véritable région transfrontalière.

Charleville-Mézières et la vallée de la Meuse ont joui d'une situation de carrefour entre les bassins industriels. Le développement du système productif s'est fait en relation étroite avec celui des voies de communications. Dans un contexte européen, la position stratégique de Charleville-Mézières devient un atout. La Meuse a

permis le transport de marchandises. Sa navigabilité a été améliorée par l'aménagement de canaux de dérivation. Le canal de l'Est relie la Meuse et la Moselle à la Saône. Le développement industriel de Charleville-Mézières a aussi été rendu possible par la voie de chemin de fer. Ainsi, dans le quartier de Mohon, la rotonde indique la présence d'un dépôt ferroviaire et illustre ce patrimoine historique qui lie développement urbain et ligne de chemin de fer. Aujourd'hui, cette ville bénéficie du TGV Est européen qui la positionne à 1h30 de Paris, même si les fréquences de TGV restent modestes. Charleville-Mézières bénéficie de plus de la présence de l'autoroute A34. A l'échelle européenne, cette radiale s'inscrit dans le « Y ardennais » dont la branche ouest permet de relier Bruxelles ou Amsterdam et la branche est Liège et Cologne. A l'échelle nationale, l'autoroute relie Charleville-Mézières à Reims, qui se trouve au sud-ouest. Vers l'est-sud-est, l'infrastructure devient un axe non conforme à la centralisation parisienne et dessert Sedan qui se trouve également dans la dépression pré-ardennaise. Ainsi, Charleville-Mézières se situe par la route à moins d'une heure de Reims (capitale régionale), à 1h30 du Luxembourg, ainsi qu'à 2h30 de Bruxelles et de Lille.

La place des espaces ruraux et de l'agriculture pouvait être questionnée dans cet espace tant marqué par l'industrialisation et l'urbanisation.

Dans la partie sud, l'étalement urbain se traduit par des zones d'activités mais aussi de l'habitat collectif et pavillonnaire en banlieue et dans le périurbain. Il s'effectue aux dépens de parcelles cultivées, sur lesquelles s'exerce aussi la pression des infrastructures linéaires de transport terrestre. Les paysages restent variés, marqués par des champs ouverts à l'est de Charleville-Mézières et un bocage résiduel que signalent quelques haies végétales au nord-ouest. Malgré la modestie de l'activité agricole, la production d'un croquis de finage était possible. Quelques toponymes, comme les Pâquis à Lumes, fournissent les indices d'une activité d'élevage. Une partie des surfaces agricoles est effectivement consacrée aux herbages pour l'élevage bovin, notamment pour le lait ou la viande. D'autres toponymes signalent la possibilité des cultures : « couture » signifie champ cultivé. Les labours permettent des productions végétales dominées par les céréales, le colza et la betterave. La question de la diversification des exploitations agricoles pouvait être abordée. L'activité arboricole et maraîchère dispose de Charleville-Mézières comme débouché commercial, y compris en circuits courts. A l'est de Charleville-Mézières, la commune de St-Laurent accueille un lycée, malgré sa population de taille modeste. Il s'agit probablement d'un lycée agricole formant des élèves à l'agriculture et à la sylviculture.

La partie septentrionale se montre plus forestière. Fragment de la chaîne hercynienne, les Ardennes sont un massif ancien qui connaît un climat de type océanique à influence continentale. Les hivers sont relativement froids et les étés relativement chauds. Les précipitations ont lieu toute l'année. C'est la partie méridionale du Massif ardennais qui apparaît ici, sous la forme d'un plateau : la Meuse ainsi que ses affluents (notamment la Goutelle et la Semoy en rive droite) s'y encaissent et le commandement des versants avoisine la centaine de mètres. Culminant à près de 400 mètres, le plateau est couvert de forêts dont le statut varie. Dans les forêts domaniales, qui appartiennent à l'Etat, l'Office national des forêts s'efforce de concilier les fonctions de production, de protection et de récréation. La propriété forestière privée semble également bien représentée. La forêt est souvent mixte et se compose donc non seulement de feuillus (comme des chênes, des hêtres, des bouleaux et des charmes) mais aussi de conifères (notamment des épicéas). La forêt a longtemps permis de répondre à la demande en charbon de bois pour les forges proto-industrielles. Les chemins d'exploitation restent nombreux. Si la sylviculture perdure, cette activité semble désormais d'ampleur modeste. Seule la carte d'édition ancienne mentionne une scierie. La forêt sert aujourd'hui de vitrine au parc naturel régional (PNR) des Ardennes. La fonction de protection y est moins forte que dans un parc national, dans la mesure où ce type d'aire protégée fonctionne aussi comme un outil de développement territorial. Nombre de candidats ont listé les indices des activités récréatives et touristiques (qu'il fallait néanmoins éviter de surestimer).

Le jury souhaite enfin pointer quelques erreurs et approximations récurrentes :

- Le jury valorise les copies dont l'introduction contient un effort de problématisation. Il importe néanmoins d'éviter de formuler la problématique d'une manière très stéréotypée, interchangeable et passe-partout, par exemple autour du dynamisme du territoire concerné. Les candidats doivent hiérarchiser correctement les principaux enjeux de la carte et le commentaire doit refléter correctement cette hiérarchie.
- La troisième partie prend parfois trop de distance par rapport aux particularités de l'espace considéré. Pour éviter tout placage, les thématiques des activités récréatives et touristiques, de la préservation de l'environnement et du développement durable, des risques ou encore des disparités socio-spatiales doivent s'appuyer sur des observations. Même s'il s'agit de questions pleines d'actualité, leur développement éventuel doit être conforme à l'enjeu qu'elles représentent sur la carte. En l'occurrence, même si les informations touristiques sont bien visibles, il n'est pas convaincant d'y consacrer l'intégralité d'une troisième partie.
- Le jury apprécie que les candidats formulent des hypothèses. Elles doivent néanmoins rester crédibles. En particulier, les hypothèses géomorphologiques doivent être adossées à des observations précises en l'absence de carte géologique. De même, le recours aux toponymes doit être précautionneux ; certains d'entre eux ont fait l'objet de surinterprétations fantaisistes et erronées.
- De même, le jury conseille d'appuyer le commentaire sur des observations faites sur la carte, plus que sur des connaissances générales sur la région, parfois plaquées sur l'espace et pouvant amener à des contresens.

- Si l'effort de production graphique est bonifié, un croquis ou un schéma ne saurait remplacer une sous-partie du développement. Tout croquis doit être introduit et commenté dans la copie, et comporter l'habillage nécessaire à sa lecture et à sa compréhension.

Oral

Commentaire de carte géographique

Lors de la session 2021, le jury a entendu 43 candidats. Les notes varient de 4/20 à 20/20. La moyenne s'établit à 12,51 et l'écart-type à 3,83. En haut de l'échelle de notation, onze candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20.

Le jury rappelle qu'il sélectionne des cartes propices au développement d'une analyse géographique du territoire non seulement métropolitain mais aussi ultramarin (en se limitant aux départements et régions d'outre-mer, à savoir la Guadeloupe et la Martinique dans les Antilles, la Guyane sur le continent sud-américain, la Réunion et Mayotte dans l'océan Indien). Cette année, la carte de Saint-Paul (La Réunion) a été choisie.

Comme les années précédentes, le jury a pris soin de proposer une grande diversité de cartes topographiques à l'examen des candidats. Les feuilles présentaient de grandes villes (Evry, Grenoble, Nantes), des villes moyennes (Evreux, Meaux, Saint-Brieuc) et des petites villes (Apt, Dol-de-Bretagne, Saint-Valery-en-Caux), mais aussi des espaces anciennement industrialisés (Hénin-Beaumont) et des espaces ruraux (Brive-la-Gaillarde, Gorges du Tarn et de la Jonte, Monts du Cantal, Porto-Vecchio). Des milieux spécifiques ont été représentés, notamment le littoral (Aubagne, Baie de Somme, Boulogne-sur-Mer, Royan), la montagne (Gavarnie, Guillestre, Les Arcs, Valloire) ou de grands massifs forestiers (Forêt de Fontainebleau). La présence d'une frontière (Hendaye, Thonon-les-Bains) ou d'activités spécifiques (Etang de Berre) a guidé d'autres choix.

Cette carte topographique est systématiquement accompagnée par un document complémentaire. Quelques exemples ont été déposés sur le site internet de l'ENS de Lyon. Il peut s'agir d'une autre carte topographique : son échelle est souvent plus petite ou bien sa date d'édition est plus ancienne que celle de la feuille principale, ce qui permet de mettre en perspective cette dernière. Une planche au format A3 peut également contenir une photographie aérienne (récente ou non, en couleur ou en noir et blanc) ou une image satellite, des éléments statistiques à caractère agricole, démographique ou économique, ou encore tout autre document thématique de nature iconique (carte géologique, photographies prises au sol, croquis, plan, organigramme, affiche, tableau...) ou textuelle (article de presse, extrait d'article scientifique, rapport, texte littéraire, production officielle des collectivités territoriales ou des organismes de gestion...). Les documents d'accompagnement ne doivent pas être négligés. De fait, très peu de candidats ont ignoré le document d'accompagnement ; la plupart font l'effort de l'intégrer à l'analyse. Si les candidats n'y recourent pas dans leur commentaire, ils peuvent s'attendre à ce que le jury pose des questions à ce sujet lors de l'entretien.

Bien que l'épreuve repose sur un temps de préparation limité, nombre de candidats ont su élaborer un commentaire synthétique, solidement problématisé et organisé autour d'un plan logiquement articulé. En revanche, certains plans très binaires (littoral/arrière-pays, ville/campagne, activités traditionnelles/renouveau économiques) ou les plans centrés sur des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) devraient être évités dans la mesure où ils restent souvent interchangeables et procèdent d'une problématique superficielle. Il importe de mettre en relation les différentes activités et espaces représentés sur la carte. Le jury est sensible à la clarté des exposés, à la qualité des transitions entre les parties et à la solide culture géographique des candidats. Les plus convaincants utilisent opportunément leurs connaissances, en construisant l'essentiel de leur démonstration sur un examen précis et hiérarchisé des enjeux de la carte, en évitant le piège des raisonnements tout faits. Passer les deux tiers du temps sur l'espace qui environne une grande agglomération et survoler l'organisation du tissu urbain et les dynamiques récentes d'évolution urbaine est une erreur. Le jury est attentif à la pertinence du vocabulaire géographique utilisé : trop conceptuel, il alimente un discours désincarné qui peine à restituer les spécificités territoriales ; trop banal, il cantonne le commentaire à une description dont la plus-value intellectuelle reste faible. Le jury n'attend pas de production graphique à l'oral. En revanche, les candidats sont invités à quantifier les phénomènes observés, surtout lorsqu'ils disposent de documents statistiques. Ils doivent être capables de donner des ordres de grandeur. Une prestation de qualité s'efforce d'évaluer l'ampleur des dynamiques observées et de proposer des hypothèses sans trop extrapoler.

Dans la salle de préparation, des dictionnaires, des atlas, une carte routière (IGN) de France au 1/1 000 000 et une carte géologique (BRGM) de France à la même échelle sont mis à disposition. Dans la salle de passage, les candidats retrouvent ces cartes routière et géologique affichées au mur. Au cours de l'exposé, ces documents leur permettent de resituer leur feuille dans un espace plus vaste et d'en comprendre la situation géographique. Dès l'introduction, la localisation de la carte dans son contexte morpho-structural, par rapport

aux agglomérations voisines et aux grands axes de communication ou encore à l'égard des entités administratives, donne souvent des clés pour problématiser l'espace à étudier.

L'ensemble des recommandations des années précédentes reste d'actualité. Enumérer n'est pas commenter ; classer ou décrire n'est pas analyser, même si ces étapes peuvent demeurer nécessaires lors de la préparation du commentaire. Un géographe explique la répartition des phénomènes et leurs dynamiques. Cette année, le jury souhaite attirer de nouveau l'attention sur quelques points :

- Certaines cartes requièrent l'usage d'un vocabulaire spécifique. La dispersion de l'habitat ou bien la structure du réseau viaire d'une ville méritent d'être décrites en utilisant les termes les plus pertinents. Les notions géographiques doivent être utilisées avec la plus grande précision. Par exemple, la banlieue et le périurbain gagnent à être clairement distingués. De même, migrations et mobilités, tourisme et loisirs, arboriculture et maraîchage, remembrement et débocagisation ne sont pas des synonymes.
- Les candidats doivent être en mesure de définir les notions qu'ils utilisent, qu'il s'agisse de termes topographiques (estran, lit mineur et lit majeur, plateau et plaine), d'objets géographiques (les villes petites, moyennes ou grandes), de dispositifs techniques (bassin à flot et bassin à marée) ou de phénomènes géographiques (mitage, mobilité pendulaire).
- Ce qui relève de la géographie des environnements ne doit pas être négligé. Des connaissances sur la répartition des principaux types de structures géologiques en France sont toujours de mise. Certains candidats n'ont que de vagues notions du climat de la France métropolitaine et d'outre-mer ou encore de la couverture végétale de la France. A plus grande échelle, lorsque la carte s'y prête, les candidats doivent montrer quelques réflexes de questionnement géographique concernant l'exposition des versants, l'étagement en montagne, les marées, la dérive littorale, l'érosion des côtes, la gestion de l'eau dans les vallées... Pour autant, il est malvenu de cantonner ces éléments de géographie physique dans des développements longs et systématiques : ils ne prennent leur sens que dans l'articulation avec une dimension paysagère marquante, une production agricole spécifique, une contrainte topographique majeure, etc.
- Le jury apprécie tout effort pour mesurer les phénomènes décrits (densité de population, emprise au sol d'une activité, dimension d'une infrastructure).
- Lorsqu'une carte ancienne accompagne le sujet, il importe de ne pas confondre le type de la carte (par exemple type 1922) et la date de sa mise à jour, en général sensiblement plus récente.

A l'issue du commentaire de carte (d'une durée de vingt minutes) se déroule un entretien qui fait partie intégrante de l'épreuve. Aussi les candidats doivent-ils rester mobilisés pour interagir efficacement avec le jury. L'absence de signe d'assentiment de la part des membres du jury ne doit pas déstabiliser les candidats. Cet entretien peut être l'occasion de les orienter vers un aspect oublié pendant le commentaire ou de les inviter à reformuler une idée en utilisant le vocabulaire géographique le plus adéquat. Les réponses attendues doivent être précises, relativement concises. Le jury apprécie quand les candidats se montrent capables de développer un raisonnement pour répondre à une question dont ils ne savent a priori pas la réponse.

La plupart des candidats se présentent bien préparés à l'épreuve et montrent une réelle maîtrise de l'exercice oral. Cette année, le jury a eu la satisfaction d'entendre d'excellents candidats dont la prestation a révélé la grande qualité de leur préparation. Ils ont su adopter une posture d'enseignant en posant clairement leur voix, en occupant raisonnablement l'espace de la salle de passage, en s'appuyant sur l'ensemble des documents pédagogiques disponibles et en témoignant d'une bonne gestion de leur temps.